



Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail

MS GRBET - MS RISP

Année 2025-26

Catherine Hellemans (ULB) - Annalisa Casini (UCLouvain)

Adélaïde Blavier (ULiège) - Agnès Van Daele (UMons)

Alexandra Debeur, responsable admin ULB







PRÉAMBULE

AVOIR L'INFO EXACTE ?

- Mails venant de info.grbet@ulb.be
- UV (université virtuelle) « MS-RISP MASTER DE SPÉCIALISATION EN GESTION DES RISQUES ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL »
<https://uv.ulb.ac.be/course/view.php?id=111543>
- Pour le TFE : « Vademecum du TFE, version 2025-26 »... **sur l'UV !**

Toujours bien vérifier les informations dans les documents originaux (règlement des études, horaires, décrets, etc.) !

Les informations sur les calendriers, les procédures, la réglementation, reprises dans cette présentation sont susceptibles de changements !



Plan

- Objectifs, valeurs, référentiel de compétences, organisation des études
- Etre délégué·e pour le MS GRBET
- Outils, horaire, calendrier, communications
- Evaluation, inscription, congé éducation, allègement du programme
- Rigueur scientifique, plagiat, IAG
- Travail de fin d'études et son Vademecum
- Organisation pratique, où s'informer ?



Objectifs formels du MS GRBET

- Répondre aux **besoins de formation** pour les profils de conseiller·ères en prévention (CP) spécialisé·e·s compétent·e·s en matière d'ergonomie et des aspects psychosociaux au travail.
- ... en regard de la Loi relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (1996) et en particulier, l'arrêté de 2003 qui définit les **exigences de formation** pour trois profils de conseillers en prévention spécialisés compétents en matière d'ergonomie, d'hygiène industrielle et des aspects psycho-sociaux du travail.
- Formation interuniversitaire **diplômante** (MS)

Valeurs fondatrices du MS GRBET

Former des spécialistes de la prévention, capables d'analyser et de transformer des situations de travail selon une approche interdisciplinaire et globale de la gestion des risques et du BET

- Former des préventeur·e·s, acteur·trice·s de développement et de changements, qui **promeuvent le bien-être** des personnes dans leur vie professionnelle
- **Prévention primaire (en priorité)**
- Multidisciplinarité, **participation de tou·te·s** les acteur·trice·s, y compris les travailleur·e·s
- Fondement et rigueur **scientifiques** des interventions
- Positionnement **éthique** et déontologie du CP

MS GRBE vise à développer et approfondir :

- les compétences d'analyse et d'intervention liées du BET
- les compétences d'analyse des controverses scientifiques et pragmatiques : confrontation des approches scientifiques, opérationnalisations, pratiques & interventions
- les compétences de confrontation des contextes, des représentations multiples de la prévention

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage

1. Maîtriser et mobiliser selon une approche interdisciplinaire, les savoirs relatifs à la gestion des risques et bien-être au travail
2. Maîtriser la notion de risque, les techniques de détection, d'analyse et de prévention des risques, le principe de système dynamique de gestion des risques et le processus de gestion d'une politique de prévention, les missions du·de la spécialiste de la prévention
3. Savoir développer et mettre en œuvre une démarche d'intervention scientifiquement fondée, visant à adapter le travail aux capacités humaines et réduire les facteurs de risques, dont ceux psychosociaux
4. Savoir communiquer et interagir de manière constructive avec les acteurs et publics visés variés
5. Agir en tant que préventeur·e, selon une approche scientifiquement fondée, dans le respect strict des règles de déontologie
6. Concevoir et réaliser un travail de fin d'études

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage (détails)

1. **Maîtriser et mobiliser** de manière critique et selon une approche interdisciplinaire un corpus de savoirs relatifs aux diverses disciplines autour desquelles s'articule la gestion des risques et du bien-être au travail, corpus sur lequel le conseiller en prévention s'appuie pour comprendre et analyser une situation concrète.

- 1.1. Connaître et comprendre de manière critique et approfondie les principaux cadres théoriques des différentes disciplines (la sociologie et la psychologie du travail, l'ergonomie, les sciences de la santé, le droit et autres disciplines) qui rendent compte de problématiques dans le champ de la gestion des risques et du bien-être au travail.
- 1.2. Mobiliser les cadres théoriques pertinents de différentes disciplines, dans une perspective interdisciplinaire, pour comprendre et analyser des situations concrètes dans le champ de la gestion des risques et du bien-être au travail.

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage (détails)

2. Maîtriser de manière approfondie la notion de risque, les techniques de détection, d'analyse et de prévention des risques, le principe de système dynamique de gestion des risques et le processus de gestion d'une politique de prévention, en ayant intégré les missions du spécialiste de la prévention.

- Démontrer une connaissance approfondie des missions, des responsabilités, du statut, de la déontologie des différents acteurs dans le domaine de la prévention (employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention) en articulation avec les règlements et législations applicables
- Maîtriser de manière approfondie la notion de risque ainsi que des techniques de détection, d'analyses et de prévention des risques
- Maîtriser de manière approfondie le principe de système dynamique de gestion des risques et le processus de gestion d'une politique de prévention
- Maîtriser de manière approfondie des risques spécifiques (e.g., ceux liés à la charge physique et mentale du travail, à la charge physique du poste de travail, au stress, à la violence, au harcèlement moral et sexuel, à l'organisation du travail), ainsi que la manière de les détecter, de les réduire et de les prévenir
- Maîtriser les stratégies d'évaluation et de gestion des risques, en articulation avec les règlements et législations applicables, et en tenant compte des déterminants psychologiques et sociaux des comportements humains

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage (détails)

3. **Analyser**, selon une approche interdisciplinaire et globale de la prévention, et en mettant en œuvre une démarche scientifiquement fondée, une situation de travail dans la perspective de définir une intervention visant à :

- adapter le travail aux capacités humaines
- réduire les facteurs de risques psychosociaux (e.g., violence, harcèlement moral, harcèlement sexuel ou discrimination) identifiés au sein d'une organisation

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage (détails)

4. **Communiquer** une information correcte et pertinente adaptée au public visé et interagir de manière constructive avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée.
5. **Agir en tant que préventeur**, selon une approche scientifiquement fondée, dans le respect strict des règles de déontologie, et en ayant intégré une logique de développement continu.

Référentiel de compétences et acquis d'apprentissage (détails)

6. Concevoir et réaliser un travail de fin d'études, mettant en œuvre une démarche scientifique et une méthodologie rigoureuse, pour définir et approfondir une problématique concrète tirée de la pratique professionnelle en matière de gestion des risques et du bien-être au travail, et contribuer à la construction de savoirs et à l'élaboration de pistes d'actions concrètes utiles aux acteurs.

Organisation des études MS GRBET

- Organisation par les facultés de Psychologie des 4 universités de la FWB
- Domaine d'études : sciences de l'ingénieur - Acronyme MS RISP
- **L'organisation sous forme de Master de Spécialisation**
 - Décrets Enseignement supérieur
 - Subsidiation et conditions d'accès
 - Diplômant
 - Allègement
 - Interuniversitaire - université de référence : ULB

Gestion du MS GRBET

info.grbet@ulb.be (Madame Alexandra Debeur)

Comité de gestion

- Prof. Adelaïde Blavier (ULiège)
- Prof. Annalisa Casini (UCLouvain)
- Prof. Catherine Hellemans (ULB)
- Prof. Agnès Van Daele (UMons)

Jury d'examen

- Prof. Annalisa Casini, Présidente (UCLouvain)
- Prof. Catherine Hellemans, Secrétaire (ULB)

Etablissement référent : ULB

Programme 2025-2026

Tronc commun : formation multidisciplinaire de base (30 crédits, dont 15 pour le TFE)

- Introduction et cadre législatif de la fonction de préventeur – **3 crédits**
- Gestion des risques (y compris les accidents de travail, maladies professionnelles...) – **5 crédits**
- Analyse du travail – **2 crédits**
- Introduction aux disciplines (ergonomie, aspects psychosociaux, hygiène, etc) – **3 crédits**
- Approche psycho-organisationnelle du bien-être au travail – **2 crédits**
- Travail de fin d'études – **15 crédits**

Module de spécialisation

« Aspects psychosociaux » (30 crédits)

- Gestion du changement et prévention du bien-être au travail : cours transversal – **3 crédits**
- Travail, santé et bien-être : cours transversal – **4 crédits**
- Pratiques des méthodes et interprétation des données en prévention primaire, secondaire, tertiaire : cours transversal – **4 crédits**
- Questions de recherche et d'actualité relatives aux RPS – **3 crédits**
- Cadre législatif en matière de RPS – **2 crédits**
- Techniques et gestion de conflit – **2 crédits**
- Identification et évaluation des facteurs de RPS – **4 crédits**
- Analyse et prévention des souffrances au travail – **4 crédits**
- Posture professionnelle, diagnostic et intervention – **4 crédits**

Module de spécialisation

« Ergonomie » (30 crédits)

- Gestion du changement et prévention du bien-être au travail : cours transversal – **3 crédits**
- Travail, santé et bien-être : cours transversal – **4 crédits**
- Pratiques des méthodes et interprétation des données en prévention primaire, secondaire, tertiaire : cours transversal – **4 crédits**
- Questions de recherche en ergonomie – **2 crédits**
- Législation spécifique à l'ergonomie et agents physiques – **3 crédits**
- Évaluation ergonomique des usages technologiques – **3 crédits**
- Evaluation des charges du travail (physique, mentale, psychique) – **4 crédits**
- Conception et Evaluation en ergonomie – **3 crédits**
- Gestion de projet en ergonomie – **4 crédits**

Programme - organisation

- 1 année d'étude (60 crédits)
- Admission sur base du choix d'un module
- 15 Unités d'enseignement (UE)
 - Pour chaque UE, il peut y avoir un ou plusieurs enseignant·es
 - La coordination de l'UE est assurée par l'un·e des enseignant·es

Exemple :

UE : GRBE-E021 Gestion des risques (y compris...)

- Enseignant·e·s : Vincent Colson, Dorina Rusu et Catherine Hellemans
- Coordination de l'UE : Catherine Hellemans

Décret : modalités d'inscription

- Date limite d'inscription : 30 septembre
- Paiement minimum 50 € pour le 31 octobre
- Paiement Frais inscription complet pour le 1er février
- Financabilité :
Durée max. pour réussir le MS de 60 crédits : 2 ans (cf. Service des inscriptions)
 - En cas d'allègement : une année en + (3 ans pour le MS)

DES QUESTIONS ?



Être délégué·e pour le MS GRBET

Contexte du Master de spécialisation

- Des enseignant·es de 4 universités (temps plein ou temps partiel)



- Cours donnés sur les différents sites universitaires :
Liège, Bruxelles, LLN, Mons
- Enseignant·e·s : « académiques », CP et « expert·es » de terrain
- Etudiant·es : diversité



Nécessité de se coordonner !



Etre délégué·e pour le MS GRBET

Rôle des délégué·e·s

- ❖ Agir en tant que relais entre le secrétariat du MS et les étudiant·es :
Rassembler les questions, les informations
- ❖ Agir en tant que relais entre les étudiant·es et les enseignant·es :
Faciliter les échanges de documents, d'informations, de questions/réponses
- ❖ Faire circuler des informations des enseignant·es vers les étudiant·es
... en général, création d'un groupe facebook !

➔ Propositions de délégué·es à communiquer au secrétariat le plus rapidement possible !

- ✓ Un·e délégué·e pour le module Ergonomie
- ✓ Un·e délégué·e pour le module Aspects psychosociaux

DES QUESTIONS ?





Gestion

- Les cours : dispensés par les différentes universités participantes, deux jours par semaine : les mardis et vendredis, de 9h à 18h
 - Cours entre 9h et 17h
 - Plage libre entre 17h et 18h : travail de groupe, rendez-vous étudiant·e·s-professeur·e·s

Outils numériques

- **Université virtuelle** (UV, <https://uv.ulb.ac.be/>) :
 - page générique du MS : horaires des cours, vademecum du TFE, horaire des examens, des jurys de TFE...
 - page spécifique pour chaque UE : support de cours (slides)...
- **Mes Horaires** : horaires et locaux
- **MonULB** : Admission, inscription, annonces, relevé de notes...
- **MaFAC** (<https://mafac.ulb.be/e>) : formulaires allègement, valorisation
- **Microsoft 365**
- **Teams** : groupe par cours, annonces, réunion enseignant·e·s...
 - *Pour y accéder, identifiez-vous avec vos identifiants **ULBID***
 - *Merci de vérifier que vous avez bien accès à tous les outils numériques et aux cours de votre PAE (programme annuel étudiant)*

Horaire des cours

Horaires des cours et des examens à l'ULB

Bienvenue sur la page officielle pour les horaires de cours et d'examens de l'ULB.
Vous retrouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires et les liens vers vos horaires.

L'horaire des cours est consultable via l'outil

MES HORAIRES - <https://www.ulb.be/fr/horaires>

- Si votre PAE est constitué, vous pouvez consulter votre **horaire personnel** via cet outil.
- Si votre PAE n'est pas encore constitué, vous pouvez examiner l'horaire des cours en choisissant l'option Horaire par niveau en sélectionnant **MS-RISP, MS-RISP-E, MS-RISP-A**

Si le cours se donne à l'ULB, le local est visible : ex :
P.FORUM.I.2072-2074

Si le cours se donne hors ULB, le local est visible en cliquant sur la plage horaire : *UCLouvain (AGOR 13)*

The screenshot displays the ULB course schedule tool. At the top, a header bar shows the days of the week from Monday to Friday. Below this, a grid shows the schedule for each day. A blue bar highlights the course 'GRBEE011' on Monday. A mouse cursor is hovering over a blue circle on the grid, which has triggered a pop-up window. The pop-up window displays the following information:

Demandé	
29	09:00 - 18:00 CET
Sept. 2023	
s3	
Cours	GRBEY041, Introduction aux disciplines (ergonomie, aspects psychosociaux, hygiène, etc)
Info	Partie 1/3
Type de réservation	Théorie
Enseignant	CASINI Annalisa
Niveau	MS-RISP:1
Communication publique	Partie 1/3
	Lieu : UCLouvain
	Local : AGOR 13
Afficher infoRéservation	

Calendrier 2025-2026

- Le calendrier du programme suit le calendrier universitaire des Universités organisatrices (périodes de cours, sessions examens, congés universitaires)
- Attention : Non alignement des périodes de congé pour les étudiant·es dans les universités et dans l'enseignement obligatoire francophone en 2025-2026 !
 - Pas de congé universitaire à la Toussaint
 - Congés universitaires de fin d'année (20/12/25 au 04/01/26)
 - Pas de congé universitaire en février/mars (cf. « carnaval »)
 - Les congés de printemps (« Pâques ») dans les universités se dérouleront du 18 avril au 3 mai 2025 - il n'y aura pas de cours organisés pendant ces 2 semaines
 - Pas de congé universitaire en mai (si ce n'est les jours fériés !)

Communication institutionnelle

- Chaque étudiant·e inscrit·e à l'ULB dispose d'une adresse mail : prenom.nom@ulb.be
- Les étudiant·e·s sont censé·e·s consulter régulièrement leur boîte mail ULB et vérifier les [horaires en ligne](#)
 - Configurer votre logiciel d'emails à la gestion de plusieurs comptes
- Les étudiant·e·s sont prié·es de communiquer vers le personnel enseignant, scientifique et administratif [uniquement](#) via leur boîte mail ULB
- Pour toute question administrative (PAE, horaire, ...), merci d'utiliser uniquement l'adresse info.grbet@ulb.be

DES QUESTIONS ?



Evaluation - pondération enseignements et TFE

- ❖ **Enseignements** : 75% de la moyenne finale du cursus
Modalités d'évaluation fixées par les coordonnateur·trices
- ❖ **Travail de fin d'études (TFE)** : 25% de la moyenne finale du cursus
- **Valorisation d'unité d'enseignement (dispense)**
 - Introduction des demandes lors de l'inscription (valorisation) ou au plus tard pour la fin octobre
 - Les cas des formations Conseiller en prévention Niveau 1 (sécurité)
 - Les autres cas : uniquement pour des cours strictement identiques du tronc commun : formation multidisciplinaire de base

Evaluation : Note de participation

La participation aux cours est **obligatoire**, les présences sont prises lors de chaque demi-journée de cours : **l'assiduité aux activités d'apprentissage et modalités d'enseignement est un critère de réussite**. L'acquisition des compétences visées dans chaque unité d'enseignement se fait notamment en participant activement aux journées de cours.

La **note finale** pour chaque UE du MS GRBET comprend ainsi une note de participation et une note d'évaluation de la maîtrise des contenus abordés.

- ✓ **Note de participation** : la participation par demi-journée de cours entraîne l'attribution de 1 point par demi-journée.
 - En cas de non-présence ou de retard ou départ anticipé conséquent (restreignant la participation), les points de participation ne sont pas attribués, même en cas d'absence ou de retard ou départ anticipé conséquent dûment justifiés, par ex. par un CM.
 - Pour la bonne organisation de la journée de cours, l'étudiant·e prévient, dans la mesure du possible, de sa non-présence, son retard ou départ anticipé.
- ✓ **Note d'évaluation** : les évaluations peuvent prendre la forme d'examens écrits, oraux, d'exposés ou de travaux à réaliser pendant ou en dehors des séances de cours. Les modalités spécifiques à chaque unité d'enseignement seront détaillées lors de la 1^{re} séance de l'unité d'enseignement.

Pour chaque unité d'enseignement, la note finale (sur 20) est l'addition d'une proportion (dépendante du nombre de demi-journées) de note de participation et de note d'évaluation.

Evaluation : Calcul note finale

- **Note** = proportion de **note de participation** + **note évaluation**

Exemples		Note partici- pation	Note évalua- tion	Note finale
UE comprend 3 journées de cours : - la note de participation sera sur 6 pts, - la note d'évaluation sera sur 14 pts	Etudiant·e présent·e à 2 journées sur 3	4/6	10/14	14/20
	Etudiant·e présent·e aux 3 journées	6/6	10/14	16/20
UE comprend 2 journées de cours : - la note de participation sera sur 4 pts, - la note d'évaluation sera sur 16 pts	Etudiant·e non présent·e	0/4	8/16	8/20

Evaluation

■ Réussite à une UE :

La norme de réussite d'une note finale est **10/20**. Les crédits correspondants sont acquis de manière définitive.

■ Réussite à l'ensemble du cursus :

Le jury proclame le PAE acquis lorsque :

- L'étudiant·e a au moins 10/20 pour chacune des unités d'enseignement
- Dans tous les autres cas, le jury reste souverain

Evaluation : note évaluation

■ Examens / Rapports

- Modalités d'évaluation annoncées en début de cours par l'enseignant·e et/ou coordonnateur·trice
- L'enseignant·e et/ou coordonnateur·trice fixe les règles spécifiques (*ex : lecture et/ou travail complémentaire*) en cas de non-participation aux activités évaluées en séance.
- Cours partim : obligation de suivre tous les partims la même année. **Ex : si travail non rendu à un partim : note finale = 0/20**
- Sessions examens et TFE :
 - 1^{re} session: janvier (cours 1^{er} quadri), juin (cours 2^e quadri) -> Inscription automatique
 - 2nde session : août (cours 1^{er} et 2^e quadri) -> **Inscription nécessaire à faire sur MonULB**
 - Lors de la session de janvier, seul·e·s les étudiant·e·s « admis·e·s au mémoire » (qui avaient le TFE dans leur PAE de l'année précédente et avaient validé les 45 autres crédits du programme) peuvent présenter leur TFE en janvier. Dans ce cas, s'ils n'obtiennent pas la validation des 15 crédits du TFE, la seconde session sera celle d'août.

Inscriptions

- Inscription à l'ULB
- **Inscription : le plus tôt possible**
Date limite : 30 septembre
- Paiement des frais d'inscription
- Un forfait de 50 € minimum doit être payé au plus tard pour le 31 octobre de l'année académique en cours. Le solde doit être payé au plus tard pour le 1^{er} février 2025
- En cas de non-paiement du solde au 1^{er} février, l'étudiant·e n'a plus accès aux activités d'apprentissage et ne peut plus être délibéré·e mais reste considéré·e comme ayant été inscrit·e aux études pour l'année académique en cours
- *Le montant des frais d'inscription peut varier en fonction de la nationalité et des droits à une réduction de minerval ou bourse d'études. Ils sont fixés annuellement par les Universités*

Congé éducation payé

Droit au congé-éducation payé

pour l'année académique 2025-2026

- Région Bruxelles-Capitale ✓
- Région Wallonne ✓
- Région Flamande ✓

Pour toute information : info.grbet@ulb.be

Allègement des études

« Par décision individuelle et motivée, les autorités académiques peuvent permettre à un étudiant d'alléger le programme d'une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention avec les autorités académiques établie au moment de l'inscription et ne peut être accordée que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux dûment attestés ».

- **Comment décider si un allègement est nécessaire ?**

Prise en compte de la charge de travail : présence aux cours, réalisation de travaux individuels et en groupe, examens écrits et oraux, TFE

- En cas de réussite du programme d'allègement, l'étudiant·e est délibéré·e admis·e à poursuivre. L'année suivante (année diplômante) n'est plus une année d'allègement
- En cas d'échec, l'étudiant·e est délibéré·e ajourné·e. L'année suivante sera considérée comme une année de « doublement »

Allègement des études : choix des cours

- Il est préférable de **suivre les unités d'enseignement de base en priorité** lors de la 1ère année. Les unités d'enseignement plus avancées des modules de spécialisation seront à suivre l'année suivante
- Comme ces unités d'enseignement de la formation de base se répartissent sur des mardis et vendredis, il vous est **possible de privilégier un jour par semaine**, soit le mardi, soit le vendredi, tout en veillant à choisir en priorité les unités d'enseignement de base
- Un programme d'allègement doit contenir minimum 16 crédits et maximum 44 crédits
- Le TFE : à votre programme de l'année d'obtention de votre diplôme.
- Attention : cours GRBEY305 Posture professionnelle, diagnostic et intervention (vendredi Q2) : avoir suivi le cours GRBEY301 Cadre législatif en matière de risques psychosociaux (vendredi Q1).
- *Remarque : le calendrier des cours, en particulier la répartition mardi/vendredi peut être légèrement modifié d'une année à l'autre.*

Allègement des études : aspects administratifs

■ Demande d'allègement

- La demande d'allègement doit être introduite auprès du Secrétariat info.grbet@ulb.be pour fin octobre au plus tard, au moyen du formulaire ad hoc prévu à cet effet (FAQ)
 - Soumis à l'accord du comité de gestion
-
- Droits d'inscription : Les étudiant·es qui allègent leur programme en 2025-2026 payeront des droits d'inscription au prorata du nombre de crédits
 - L'année suivante, l'étudiant·e devra payer le minerval complet si le solde des crédits est inscrit dans le PAE (année diplômante)

DES QUESTIONS ?



Rigueur scientifique

- Utilisation de ressources fiables
- Analyse et vérification des sources d'information
- Référencement correct des sources - normes APA !

Ceci s'applique à tout document rédigé dans le cadre du MS
GRBET ... et dans le cadre professionnel

Usage des matériels et enregistrements

- Les matériaux des cours (slides, documents, enregistrements, etc.) sont protégés par le droit d'auteur
- Les cours et leurs enregistrements sont également protégés par le droit à l'image des enseignant·e·s. Ils sont exclusivement destinés à un usage privé et académique. Toute reproduction ou diffusion est strictement interdite sans l'accord du·de la titulaire. Le non-respect de ces règles est passible de sanctions disciplinaires, voire en outre judiciaires

Ethique et plagiat (1)

La formation universitaire se doit de promouvoir l'honnêteté intellectuelle.

D'une manière générale, l'étudiant·e veillera à obtenir l'autorisation de l'organisation où iel récoltera ses données, informera les participant·e·s sur les objectifs poursuivis et obtiendra un accord préalable à tout enregistrement. Iel informera les participants qu'ils sont libres d'accepter ou non de participer à l'étude, qu'ils peuvent interrompre leur participation à tout moment et répondra à toutes leurs questions.

L'étudiant·e s'engage à respecter le Règlement Général de Protection des Données et le cas échéant le code de déontologie de la psychologie ou autre code disciplinaire concerné.

Lors de la rédaction de son TFE, l'étudiant·e n'inventera pas des données ou des informations, ne falsifiera pas des résultats et ne plagiera pas de travail déjà existant. Iel ne s'appropriera que le travail qu'il a effectué personnellement. Iel n'utilisera l'IAG (intelligence artificielle générative) que pour améliorer l'orthographe, la syntaxe ou la formulation des phrases, et non pas pour générer du texte, conformément au RGE (Règlement Général des Études) de l'ULB, et en particulier à son article 40.

Ethique et plagiat (2)

Tout acte de fraude (IAG, tricherie, copiage...) ou de plagiat commis par un·e étudiant·e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement et du RGE de l'ULB.

La liste non limitative des infractions dans le cadre du TFE est définie comme suit :

- l'utilisation totale ou partielle de textes d'autrui ou de textes non rédigés personnellement, notamment généré par l'IAG, en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la falsification de documents;
- la falsification de données.

Lorsqu'à l'occasion de l'évaluation du TFE, un·e étudiant·e est convaincu·e d'une telle infraction, iel se voit notifier par le jury du TFE ou par le jury du MS GRBET le refus de son travail.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées dans les règlements des études et/ou des examens de l'Université référente.

IAG – article 40 du RGE (1)

Utilisation de l'IA générative (*cf. Art. 40 du RGE 25-26*),

<https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes-2025-2026>

L'intelligence artificielle générative (ci-après dénommée IAG) désigne toute technologie informatique faisant usage de modèles d'apprentissage automatique pour générer ou synthétiser de nouveaux contenus, notamment des textes, images, sons, ou données, qui imitent, reproduisent ou sont substantiellement similaires à des œuvres humaines.

Sans préjudice des dispositions ci-dessous, l'utilisation des outils d'IAG à l'université comme assistance au parcours académique des étudiant·es est en toute hypothèse soumise aux exigences d'intégrité et de rigueur scientifiques propres à toute production de nature universitaire.

IAG – article 40 du RGE(2)

Utilisation des outils de l'IAG dans les mémoires et travaux de fin d'étude

Sauf restrictions ou limitations motivées et fixées par les facultés ou les enseignants, les outils d'IAG peuvent être utilisés par les étudiant·es dans leurs mémoires et leurs travaux de fin d'études **moyennant le respect des principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence**, ce qui implique :

- que leur utilisation ne remplace pas la démarche personnelle de réflexion et de recherche qui fait l'objet de l'évaluation concernée, en ce compris la recherche des sources primaires, qui doivent être référencées conformément aux normes bibliographiques en vigueur (principe de subsidiarité) ;
- que les étudiant·es soient en mesure d'exposer clairement l'usage qui a été fait de ces outils, de le justifier au regard de la nature et de la finalité de l'épreuve et de préciser, le cas échéant, les contenus qu'ils ont aidé à produire (principe de transparence) ;
- que les droits d'auteur et la protection des données personnelles soient respectés, tant dans l'utilisation de contenus provenant de l'IAG que dans la communication de données à l'IAG en vue de produire ces contenus (principe de responsabilité).

IAG – article 40 du RGE (3)

L'attention des étudiant·es est attirée sur le fait que le respect de ces principes et/ou des règles fixées par la faculté ou l'enseignant·e est spécialement vérifié à l'occasion des défenses orales de mémoires et de travaux de fin d'études, au cours desquelles l'enseignant·e ou le jury sont libres d'interroger les étudiant·es pour s'assurer des compétences et des savoirs mobilisés dans l'évaluation.

L'étudiant·e utilisant les outils d'IAG, qui s'approprie un ou des contenus pour les intégrer dans son mémoire ou son travail de fin d'études ou sans respecter les principes de subsidiarité ou de transparence susénoncés ou en méconnaissance des règles spécifiques fixées par la faculté ou l'enseignant·e, s'expose à se voir décerner une note insuffisante pour n'avoir pas permis au jury ou à l'enseignant·e d'apprécier comme il se doit sa maîtrise de la matière.

Lorsqu'il ressort de l'évaluation académique des examinateur·trices que par son usage de l'IAG, l'étudiant·e a délibérément trompé le jury ou l'enseignant·e sur l'usage qu'il en a fait ou sur la part personnelle que comporte son mémoire ou son travail, il s'expose à l'application de l'article 82 et, en conséquence, à une sanction académique de 0/20, voire à une sanction disciplinaire, pour fraude à l'évaluation selon les modalités prévues à cet article.

Travail de fin d'études

- Le but est d'amener l'étudiant·e à mettre en pratique, de façon rigoureuse, une démarche de prévention à propos d'un problème autant que possible relié à la pratique professionnelle actuelle ou future.
- L'étudiant·e devra montrer sa capacité à appliquer les principes de la démarche scientifique en gestion des risques et bien-être au travail selon le module de spécialisation choisi dans le contexte d'une situation de travail concrète.
- Il lui est demandé d'approfondir une question précise puisée dans une pratique de prévention ; de traiter la question choisie de façon théorique, ce qui suppose un support bibliographique, des recherches et une analyse de sources documentaires correctement référencées, et d'articuler la démarche théorique avec une approche empirique guidée par sa posture d'intervenant·e de la prévention du bien-être au travail.
- **Le vademecum du TFE est à disposition sur l'UV.
Attention, nouvelle version en 2025-26 !**

Travail de fin d'études

- La réalisation du TFE constitue un axe important de la formation : 15 crédits
- Pour l'encadrement de son TFE, l'étudiant·e sollicitera un·e promoteur·trice parmi les enseignant·e·s du Master de spécialisation en fonction de la problématique choisie.
- Les thèmes de prédilection des enseignant·es pour le TFE seront mises à disposition sur l'UV au cours du 1^{er} quadrimestre
- Formulaire « Travail de fin d'études » à compléter avec notamment
 - Titre du TFE correspondant à la question développée dans le TFE
 - Nom du·de la promoteur·trice et signature
 - À adresser au secrétariat du Master GRBET info.grbet@ulb.be selon le calendrier fixé annuellement. RESPECTEZ CETTE DATE LIMITE !
- La défense est orale et publique : exposé du travail de 10 minutes maximum suivi des questions posées par le jury. Le jury délibère en privé à la suite de la défense.

Travail de fin d'études

Pour info :

GRBE 103 *Pratiques des méthodes et interprétation des données en prévention primaire, secondaire et tertiaire :*

- lors de la 1ère séance (Q1) donnée par Caroline Closon, elle abordera le TFE, son organisation, sa structure, le choix d'un·e promoteur·trice
- lors de sa 2ème séance au Q2, Caroline Closon consacre une partie de la séance à des Q/R sur le TFE.

Travail de fin d'études

Les principales étapes du travail à réaliser pour le TFE

- ❑ Analyse de la situation ou de la thématique sous ses différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des acteur·trice·s impliqué·e·s dans la situation ou problématique étudiée et impressions subjectives personnelles de l'étudiant·e
- ❑ Formulation d'une question centrée sur une situation ou une thématique de travail concrète
- ❑ Analyse de la question choisie de façon théorique et élaboration du cadre référence : recherche documentaire et revue critique de la littérature scientifique en rapport direct avec la question posée.
- ❑ Problématisation de la question choisie et délimitation des axes de travail de la partie empirique
- ❑ Traitement de la question de façon empirique : choix de la méthodologie d'investigation de la situation ou de la problématique choisie, susceptible d'apporter une réponse aux questionnements formulés
- ❑ Recueil des données suivant la méthodologie énoncée
- ❑ Analyse des données empiriques et discussion par rapport au cadre de référence (Cf. point 3)
- ❑ Elaboration des propositions d'actions et de recommandations en tant qu'intervenant·e de la prévention du bien-être au travail et bilan de l'action menée
- ❑ Discussion générale et conclusions

DES QUESTIONS ?



Organisation pratique

- Gestion administrative

Contact : info.grbet@ulb.be

- [MonPSY](#) / MaFac
- [Université Virtuelle](#) (UV)
- [Horaire des cours](#) (TimeEdit)
- [MonULB](#) : inscription, PAE, acquisition crédits...

Mail à utiliser : @ulb.be

Où s'informer - ULB

<https://www.ulb.be/fr/programme/ms-risp>

Madame Alexandra Debeur

Secrétariat facultaire

Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Education et de Logopédie (ULB)

Campus du Solbosch - Bâtiment D – 9^e étage

Voir permanence : [MonPSY | Disponibilités de Alexandra Debeur \(ulb.be\)](#)

Tél. : 02 650 32 69

info.grbet@ulb.be

Prof. Catherine Hellemans

Membre du Comité de gestion

Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Education et de Logopédie (ULB)

Centre de recherche en psychologie du travail et de la consommation (PSYTC)

Info.grbet@ulb.be et/ou catherine.hellemans@ulb.be

Accès et plan campus : www.ulb.be/fr/plans-et-acces/

Où s'informer - ULIEGE

www.fplse.uliege.be/grbet

Secrétariat facultaire

Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education (ULIEGE)

Info.grbet@uliege.be

Prof. Adelaïde Blavier

Membre du Comité de gestion, secrétaire du jury

Département de Psychologie / Psycho-traumatisme

Adaptation, Résilience et CHangement

Bât. B33 Psycho-traumatisme

Quartier Agora, Place des Orateurs 1 4000 Liège 1 (Belgique)

Tél. ULiège : +32 4 366 23 86

Courriel : Adelaide.Blavier@uliege.be

Accès campus

www.campus.uliege.be/cms/c_5876706/fr/campus-de-liege-sart-tilman

Où s'informer - UMONS

www.umons.ac.be/ms-grbet

Secrétariat des études de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation
(FPSE)

Place du Parc 20 à 7000 Mons

Tél. : 065 37 31 00-04

info.grbet@umons.ac.be

Prof. Agnès Van Daele

Membre du Comité de gestion

Tél. : 065 37 31 50

agnes.vandaele@umons.ac.be

Accès campus <https://web.umons.ac.be/fr/plan-des-campus/#mons>

Où s'informer - UCLouvain

<http://www.uclouvain.be/393927.html>

Mme Anne Wante, Secrétariat administratif

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)

Place Cardinal Mercier, 10 bte L3.05.01 à 1348 Louvain-la-Neuve

info.grb20mc@uclouvain.be

Tél. : 010 47 43 70

Prof. Annalisa Casini

Présidente du Comité de gestion, présidente du Jury

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)

Place Cardinal Mercier, 10/L3.05.01 à 1348 Louvain-la-Neuve

annalisa.casini@uclouvain.be

Accès campus : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/access-louvain-la-neuve.html>

DES QUESTIONS ?

